



HAL-URCA

Se créer un compte

Déposer

vendredi 19 novembre 2021

Science ouverte, de quoi parle-t-on ?



Source : J.-F. Lutz, université de Lorraine

Le contexte institutionnel

Commission européenne [Horizon Europe 2021-2027](#). “More openness: **The principle of ‘open science’ will become the modus operandi of Horizon Europe, requiring open access to publications and data**”.

Le [Deuxième plan national pour la science ouverte](#) du 6 juillet 2021 présente les ambitions pour la recherche française en matière de science ouverte.

PREMIER AXE : GÉNÉRALISER L'ACCÈS OUVERT AUX PUBLICATIONS

« L'ouverture des publications scientifiques doit désormais devenir une pratique incontournable, que ce soit par une publication nativement en accès ouvert ou par le dépôt dans une archive ouverte publique comme HAL. La loi de programmation de la recherche fixe l'objectif de 100 % de publications en accès ouvert en 2030 ».



À l'URCA, une charte pour la science ouverte

Adoption au CA du 22 juin 2021

Un chargé de mission Science ouverte : M. Hamid Morjani

Un réseau de référents Science ouverte par unité de recherche

Trois engagements :

n° 1 : « Inciter les chercheurs et doctorants à déposer le texte intégral de leurs travaux dans HAL-URCA (Hyper-Articles en Ligne) »

<https://hal.univ-reims.fr/>

n° 2 : « Structurer et ouvrir les données de la recherche »

n° 3 : « Adopter de nouvelles pratiques quotidiennes conformes à la science citoyenne (Citizen Science)

[Consulter la charte](#)

Pourquoi déposer dans HAL ?

HAL (Hyper-Articles en Ligne) est une **archive ouverte** centralisée à **vocation nationale** et multidisciplinaire, développée par le CNRS.

Principe de **l'auto-archivage** : le chercheur dépose lui-même les publications auxquelles il entend donner accès (sans barrières d'abonnement ou de licence)

On dépose dans HAL pour :

- faire connaître et apprécier ses recherches du plus grand nombre en y donnant accès ;
- augmenter ses chances d'être cité ;
- apporter une protection juridique à ses travaux : les dépôts sont pérennes et horodatés (preuve d'antériorité) ; le dépôt permet à l'auteur de prendre date et de faire valoir ses droits sur le document puisqu'il est explicitement mentionné comme auteur.
- valoriser la recherche de l'unité à laquelle on est affilié ;
- se conformer aux exigences de la science ouverte.

Pourquoi déposer dans HAL ?

Pour répondre aux exigences de financeurs de la recherche

- la Commission européenne (**Horizon 2020**)
- le CNRS (cf. feuille de route du CNRS novembre 2019)
- l'**ANR** (recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert)
- et plus généralement à la recommandation n° 1 du [Plan national pour la science ouverte](#) : « les publications issues de recherches financées au moyen d'appels à projets sur fonds publics seront obligatoirement mises à disposition en accès ouvert, que ce soit par la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert, soit par dépôt dans une archive ouverte publique comme HAL ».

HAL vs ResearchGate / Academia

HAL	ResearchGate / Academia
Pas de fonctionnalités sociales mais de nombreuses possibilités d'exploiter les données	Academia/ResearchGate sont des réseaux sociaux de chercheurs qui favorisent l'interaction
Les dépôts dans HAL sont pérennes	Aucune garantie de pérennité dans les réseaux sociaux
Vous conservez les droits sur vos documents	Ce que vous déposez dans les réseaux sociaux ne vous appartient pas
Le dépôt peut prendre un peu de temps pour renseigner correctement les métadonnées. Un contrôle est effectué par le support technique.	Pas de métadonnées, pas de vérification
Les modes d'exploitation des publications sont bien développés : HAL est interopérable	Aucune interopérabilité

Pour bénéficier des avantages de chacun :

Déposer dans HAL et créer dans Academia / Researchgate un lien vers HAL

Pourquoi utiliser HAL-URCA ?



L'URCA dispose d'un portail propre sur la plateforme HAL (depuis janvier 2018) : <https://hal.univ-reims.fr/>

Pour regrouper en **un seul endroit** les publications scientifiques produites à l'université et dans une unité de recherche afin de pouvoir les **exploiter facilement** pour différents besoins. Chaque unité possède sa collection.

Une saisie dans HAL-URCA permet d'alimenter :

- Les bilans bibliographiques Hcéres, grâce à l'outil ExtrHAL.
- Vos rapports d'activité :
 - ✓ CRAC : le système HAL est interconnecté avec l'application CRAC, c'est à dire que les chercheurs ayant entré leurs publications dans HAL retrouvent la liste de ces dépôts dans la fiche chercheur.
 - ✓ RIBAC (Recueil d'Informations pour un observatoire des Activités des Chercheurs en SHS).

Les documents déposés dans HAL-URCA sont bien évidemment visibles dans la base HAL générale.

Comment déposer ? Et quoi ?

Tous types de travaux, à condition d'avoir obtenu **l'accord des coauteurs** et de ne pas contrevenir aux engagements pris avec un éditeur commercial.

Avant **le dépôt du texte** il faut :

- S'assurer de l'accord des coauteurs
- Vérifier sous quelles conditions l'éditeur permet le dépôt du **PDF** dans une archive ouverte en consultant [Sherpa Romeo](#)
- Si l'éditeur ne permet pas le dépôt du PDF et s'il s'agit d'un **article** paraissant dans une revue, la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique permet **le dépôt du post-print** (la version acceptée pour publication **sans la mise en page éditeur**) avec un embargo de 6 mois pour les STS et de 12 mois pour les SHS (l'embargo court à partir de la date de publication).

Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016

[LOI n° 2016-1321](#)

- Ne rend pas le dépôt obligatoire, mais autorise le chercheur à diffuser la version auteur de son article (principe du « droit d'exploitation secondaire »)
- Il s'agit d'un écrit scientifique issu de recherches financées à hauteur de 50 % sur fonds publics
- L'auteur le met à disposition par voie numérique, sans utilisation commerciale
- Loi opposable aux éditeurs étrangers ? Oui, dans la mesure où les travaux du chercheur sont « **financés au moins pour moitié par des dotations de l'Etat** »
- Seuls les articles parus dans des revues scientifiques sont concernés ! Pour les chapitres d'ouvrages se reporter au contrat signé avec l'éditeur.



Cas où le dépôt du PDF éditeur est permis

Si, **et seulement si**, le fichier PDF éditeur est publié sous une licence Creative Commons (CC-BY, CC-BY-NC, etc.), vous pouvez déposer cette version dans HAL.

La mention de la licence avec le logo CC se trouve sur le PDF lui-même (en bas de page, fin d'article ou dans une marge).



© 2021 by the authors.

Attention !

Certains articles disponibles sur Science Direct en *Open archive* sont sous licence Elsevier. Cette licence permet de les lire, de les télécharger **mais pas de les redistribuer en les diffusant dans une archive ouverte.**

Je n'ai plus mon manuscrit... !

Pensez à sauvegarder systématiquement la version finale de votre manuscrit (*pre-proof = clean copy = pre-copyedit*), en particulier si vous êtes auteur correspondant de la publication.

Le site [Direct2AAM](https://openaccessbutton.org/direct2aam) peut vous aider à retrouver facilement votre manuscrit (AAM ou [Author Accepted Manuscript](#)), à partir des **systèmes de soumission** des principales revues scientifiques : ScholarOne, Editorial Manager, Evise & EEM, etc.

<https://openaccessbutton.org/direct2aam>



Direct2AAM:
Helping Authors
Find AAMs

Les étapes du dépôt

- Créez-vous un **compte** (**attention, ce compte est différent de l'IDHAL, il vous permet juste de procéder aux dépôts**)
- Cliquez sur l'onglet **Dépôt** du portail HAL de l'URCA
- Pour coller le DOI de votre article et récupérer automatiquement les métadonnées, allez dans :

Chargez les métadonnées à partir d'un identifiant

Les informations associées à cet identifiant permettront de remplir automatiquement votre dépôt. Par exemple, le DOI est un code qui apparaît généralement sur la page de votre article sur le site de l'éditeur.

DOI ▼ 10.xxx

Récupérer les métadonnées

- Pour appliquer un embargo, **télécharger d'abord le document** puis choisir *Afficher la vue détaillée* et définir la durée d'embargo

The screenshot shows the HAL portal interface. At the top, there is a navigation menu with buttons for 'Accueil', 'Dépôt', 'Recherche', 'Consulter', 'Aide pour utiliser HAL', 'Mon espace', and 'Privilèges'. Below the menu, the 'Dépôt' tab is active. A message indicates 'Déposer le(s) fichier(s)' with a green checkmark. At the bottom right of the interface, the text 'Afficher la vue détaillée' is circled in red, indicating the next step in the process.

Compléter la grille de métadonnées

Si la référence possède un DOI, le dépôt est facilité. Il convient tout de même de vérifier les métadonnées qui ont été importées de façon automatique et de compléter les champs obligatoires encore lacunaires (indiqués en rouge). Pensez à ajouter un résumé et vos mots clés, quand vous ne pouvez pas déposer le texte intégral !

- ✓ Menus contextuels avec listes (revues, auteurs, affiliations) : veillez à ne pas créer une nouvelle entrée si l'entrée existe déjà et sélectionnez la forme **validée (verte)** quand elle est proposée.
- ✓ « Affiliations » : **au moins un des auteurs doit être affilié** pour valider le dépôt (sélectionnez la forme **verte** de la structure !)
- ✓ Gestion des doublons : signalez les doublons à l'administrateur HAL qui procédera à la fusion
- ✓ Pensez à renseigner les champs « Projet ARN », « Projet européen », et autres financements le cas échéant.

Quelle version déposer ?

Vérifier la politique de dépôt de la revue en cliquant sur le bouton « Politique d'auto-archivage »

Nom de la revue *

✔ Food Packaging and Shelf Life (ISSN : 2214-2894)
— Published by Elsevier
— <https://www.journals.elsevier.com/food-packaging-and-shelf-life>

Politique d'auto-archivage

Food Packaging and Shelf Life

Version	Open access policy
submitted	can ⌚ None 📁 Any website, Named repository
accepted	⚠ can after 12 months embargo ⌚ 12 months ☀ • cc_by_nc_nd 📁 Institutional repository, Subject repository ☰ • Must link to publisher version with DOI
published	⚠ can with additional fee ⌚ None €

Quand déposer ?

Vous pouvez

- soit déposer directement le fichier PDF et le système récupérera les métadonnées à partir du PDF (il faudra vérifier que les métadonnées obligatoires sont renseignées et ajouter les affiliations des auteurs, surtout !).
- Soit coller le DOI et récupérer les métadonnées à partir du DOI, puis lier le fichier après avoir créé la référence de la publication

Vous pouvez modifier la notice si vous l'avez vous-même créée et pouvez lier le PDF, en cliquant au bas de la notice, sur « **Ajouter un fichier** »



Modifier les métadonnées



Ajouter un fichier



Rafraichir



Historique



Supprimer

Aide au dépôt

Les tutoriels du CCSD : <https://doc.archives-ouvertes.fr/>

Ai-je le droit ? Découvrir ses droits à publier en accès ouvert
<https://decadoc.typeform.com/to/W2ZZMV>

Mieux comprendre la Loi du 7 octobre 2016 :
Guide d'application de la loi pour une république numérique
<https://scienceouverte.couperin.org/la-loi-numerique/>

Consulter notre [FAQ HAL](#)

Nous contacter : HAL-contact@univ-reims.fr